

WILD

Wentworth:
Investissement dans un
Legs de
Développement



REMERCIEMENTS

Ayant grandi à Wentworth avec le privilège de faire partie d'une famille de grands propriétaires fonciers, j'ai pris pour acquis les merveilles naturelles de notre municipalité. Ma jeunesse est remplie de merveilleux souvenirs de passer du temps à skier, faire de la raquette, de la randonnée et de la pêche dans de vastes et magnifiques paysages. Ma famille m'a inculqué une appréciation de la diversité des animaux, des oiseaux et des plantes qui peuplent notre région.

Quarante ans plus tard, alors que je partage mes souvenirs avec mes enfants, je constate que de plus en plus d'endroits intacts où mes histoires se sont déroulées autour de Wentworth et des municipalités environnantes n'existent plus. Nous avons tous vu le développement régulier des projets d'habitation autour de nous et la perte annuelle d'habitats naturels.

J'espère que ce projet et cet engagement financier contribueront à préserver une grande partie de ce qui fait la grandeur de Wentworth. Dans quarante ans, lorsque mes enfants et les vôtres raconteront des histoires de leur jeunesse, j'espère qu'il restera un reflet de ces merveilles qu'ils décrivent.

Je suis persuadé que nous aspirons tous à conserver notre communauté rurale et je suis confiant que le programme WILD continuera d'être soutenu par les futurs conseils et la communauté pour les générations à venir.

Jason Morrison

Maire de Wentworth, 2021

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la vision et la réflexion prospective des contributeurs suivants:

Philippe Cyr, siège de conseiller #1

Bill Gauley, siège de conseiller #2

David Smith, siège de conseiller #3

Maurice Pilon, siège de conseiller #4

Jay Brothers, siège de conseiller #5

Gilles Ouellette, siège de conseiller #6

Natalie Black, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Martine Renaud, Directrice de l'urbanisme et environnement

L'HISTOIRE

Wentworth a été colonisé et subdivisé pour la première fois au début des années 1800. Le territoire était divisé en 7 rangs et environ 142 lots. Chaque lot était d'environ 160 acres et de nombreuses familles se sont installées sur plus d'un lot. L'une des principales raisons pour lesquelles une si grande partie de notre municipalité reste non développée est que la plupart de ces familles d'origine ont transféré leurs terres intactes d'une génération à l'autre. Aujourd'hui, certaines de ces familles résident toujours ici ou n'ont vendu ces grandes parcelles de terre qu'au cours de la dernière génération.

Ces premiers colons dépendaient de l'agriculture et les produits du bois pour gagner leur vie. Par conséquent, la quasi-totalité des imposantes forêts de pins et de chênes de Wentworth ont été coupées et défrichées pour créer des champs et pour la production de bois. Bien qu'il ne reste que peu de champs de ces agriculteurs d'origine, certains parsèment encore notre paysage et de nombreuses forêts profondes ont repoussé.

Dans les années 50, la plupart de ces premières fermes familiales avaient abandonné les terres improductives autour des lacs et l'industrie récréotouristique avait commencé à prendre forme. Les habitations saisonnières à Wentworth ont commencé à se concentrer autour des lacs et la communauté est passée de l'agriculture aux loisirs. De plus, le développement des Laurentides a commencé et certains grands lots existants ont été subdivisés au fur et à mesure que des projets résidentiels sont arrivés, notamment Grace Park, Diamond Valley et Territoire des Lacs. Plus récemment, une tendance s'est dessinée où des résidents autrefois saisonniers sont devenus des résidents permanents, car les charmes de notre petite ville de campagne ont suscité davantage d'intérêt.

Alors qu'autrefois, le nombre d'ours, de loups, de cerfs et d'originaux était presque problématique pour les colons, maintenant avec la perte d'habitat, ils sont plus rares mais bienvenus. Nos nombreux lacs et

zones humides continuent d'abriter des huards, des canards, des oies et une multitude de poissons et d'amphibiens, mais, là encore, les pressions exercées sur leurs habitats sont toujours préoccupantes.



Fig. 1: Subdivision originale de Wentworth

MISSION

Avec la pression croissante du développement visible dans notre région et l'évolution constante de la démographie, la municipalité reconnaît la nécessité de protéger nos merveilles naturelles. Notre héritage pour les générations futures sera la préservation de vastes étendues de terres intactes et la protection de la faune et de la flore qui y vivent. Nous nous efforcerons de maintenir et d'accroître notre biodiversité et de créer une empreinte écologique durable sur notre municipalité. Les actions que nous menons aujourd'hui pour déterminer la manière dont nous planifions le développement de nos espaces naturels restants, détermineront ce qui existera pour nos enfants dans le futur.

De plus, la municipalité travaillera avec ses citoyens pour les sensibiliser à la vulnérabilité de nos écosystèmes ainsi que pour favoriser un sentiment d'appartenance à la nature.



PORTRAIT DE WENTWORTH

Wentworth, c'est 94 kilomètres carrés (environ 23 000 acres) de forêts majestueuses, un mélange accidenté de montagnes et de vallées, de vastes zones humides, de rivières sinueuses et, bien sûr, de plus de 30 lacs. Nos forêts sont un mélange de conifères et de feuillus et abritent une vaste gamme d'espèces, notamment des cerfs, des orignaux, des loups, des ours, des renards et des dindons. Les milieux humides de divers niveaux d'importance représentent 7,4% de notre territoire. Wentworth est fière de reconnaître officiellement un grand site de nidification de hérons avec d'autres plus petits qui parsèment la région.

Bien qu'une grande partie des terres autour de nos nombreux lacs et routes qui les séparent ait été aménagée avec des maisons et des chalets, il existe encore une grande partie de la municipalité qui reste intacte. En fait, environ 70% de la municipalité appartient à seulement 45 propriétaires, dont les propriétés sont entourées de centaines d'acres. C'est grâce à ces quelques propriétaires que Wentworth conserve son aspect champêtre, en raison de la conservation non officielle qu'ils assurent.

Notre plan d'urbanisme reconnaît l'importance de nos paysages et a mis en place des règlements protégeant les forêts d'intérêt, d'importants plans d'eau et de grands escarpements (figure 2). Il est essentiel que tout plan de conservation prévoie la protection de ces zones car elles donnent l'impression de collines ondulantes, de forêts denses et des magnifiques lacs qui définissent Wentworth.

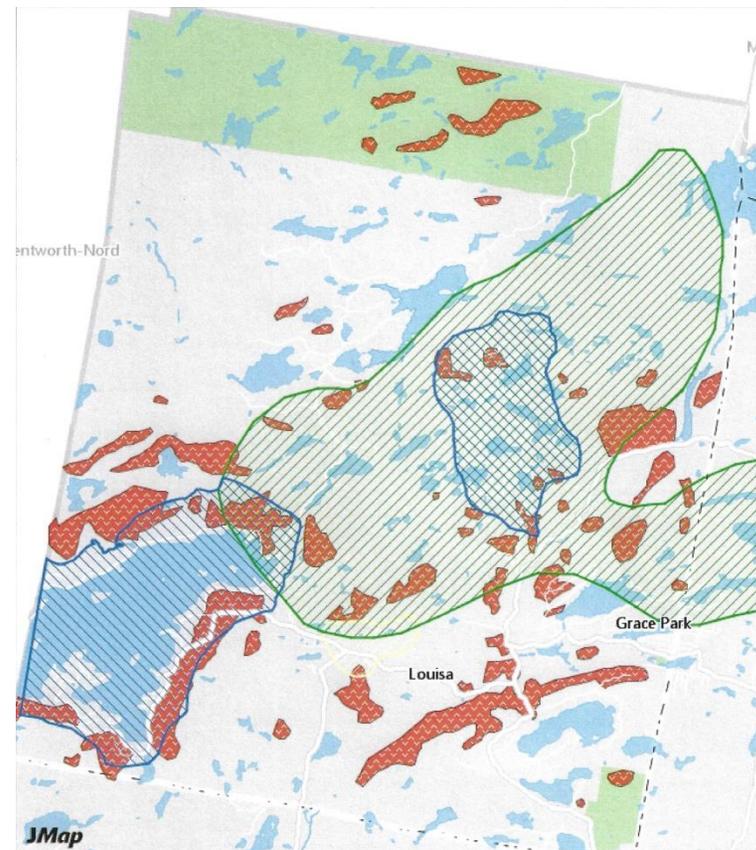


Fig. 2: Paysages (vert), cours d'eau (bleu) et escarpements (rouge) d'intérêt

L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Dans cette optique, le conseil municipal s'engage volontairement à réserver un *minimum* de 3% de son budget annuel dans un fonds appelé « Wentworth : Investissement dans un Legs de Développement » (WILD). En 2021, ces 3% représenteraient environ 70 000 \$ par année. Ces fonds réservés seront utilisés à trois fins: l'achat de terrains pour la conservation et la réhabilitation, l'évaluation et la création d'habitats, ainsi que l'accès du public à la nature. L'objectif à long terme de la municipalité serait de conserver en permanence au moins 30% des terres de Wentworth, soit publiquement, soit dans le cadre de partenariats avec les propriétaires.

Sur les fonds accumulés dans le programme WILD, 70% seraient consacrés à l'achat de terrains lorsqu'ils deviennent disponibles. Trop souvent, les grands propriétaires fonciers sont obligés de vendre en raison de contraintes financières. Malheureusement, la valeur marchande de ces terrains dépasse souvent la capacité de la municipalité à payer et sont finalement vendus à des promoteurs immobiliers où les coûts d'achat élevés peuvent être compensés par les ventes. En augmentant lentement ce fonds au fil des ans, le montant accumulé peut positionner la municipalité pour faire des offres réalistes.

Les études biologiques constituent un élément important pour choisir les terres à protéger et déterminer où des habitats fauniques importants existent. Chaque année, 10% du fonds WILD sera dédié aux études écologiques de notre milieu naturel. Et lorsqu'aucune étude n'est nécessaire, il sera utilisé pour réhabiliter ces habitats lorsque cela est possible.

Les 20% restants serviront à faire apprécier la nature à nos citoyens. Nous pensons que la meilleure façon d'y parvenir est de vous faire vivre une expérience directe. La municipalité investira dans un réseau de sentiers multisports reliant les terres conservées, qu'elles soient publiques ou qu'elles proviennent de partenariats avec nos grands

propriétaires fonciers. Ces partenariats aideront financièrement les personnes qui font déjà le travail de conservation pour nous tous. Un point clé sera de fournir un accès aux 2 600 acres de terres de la Couronne dans la partie nord de la municipalité à des fins d'utilisation publique.

La municipalité continuera également d'évoluer et de renforcer nos règlements autour des efforts individuels de protection de l'environnement sur chaque parcelle de terrain. Bien qu'il soit important de conserver des centaines d'acres de terres, il est essentiel de veiller à ce que les lots aménagés continuent d'offrir des espaces naturels pour un environnement cohérent. La municipalité y parviendra grâce à des marges de recul, des ratios de couverture foncière et des espaces verts obligatoires.



COMITÉ

Bien que le meilleur outil juridique pour concrètement mettre en œuvre les valeurs de notre politique soit toujours à l'étude et qu'il n'ait pas encore été déterminé, nous souhaitons créer ce que nous appellerons dans ce document un «comité». Afin d'évaluer les achats de terrains, déterminer quelles études et quels projets de conservation à financer et décider où les sentiers devront passer, un comité d'évaluation sera créé. Le comité sera composé d'élus, d'employés municipaux, de citoyens et de professionnels du domaine des études environnementales. Les membres du comité se réuniront plusieurs fois par an pour discuter des projets potentiels et établir une vision de leurs objectifs au cours de chaque mandat de 4 ans du conseil. Le comité fera des recommandations au conseil et ce, basées sur ses discussions.

Le comité évaluera chaque achat potentiel de terrain, en fonction des critères en place, et décidera des parcelles à acquérir. De plus, il sera chargé de superviser les études et de déterminer les investissements dans le réseau de sentiers.

Bien qu'une idée globale ait été établie avec cette politique, il incombera au comité de recommander les différentes réglementations et démarches nécessaires pour atteindre ces objectifs. Évidemment, il s'agira d'un processus qui évoluera au fil du temps et qui devra être tenu à jour en fonction des changements survenant dans la communauté.

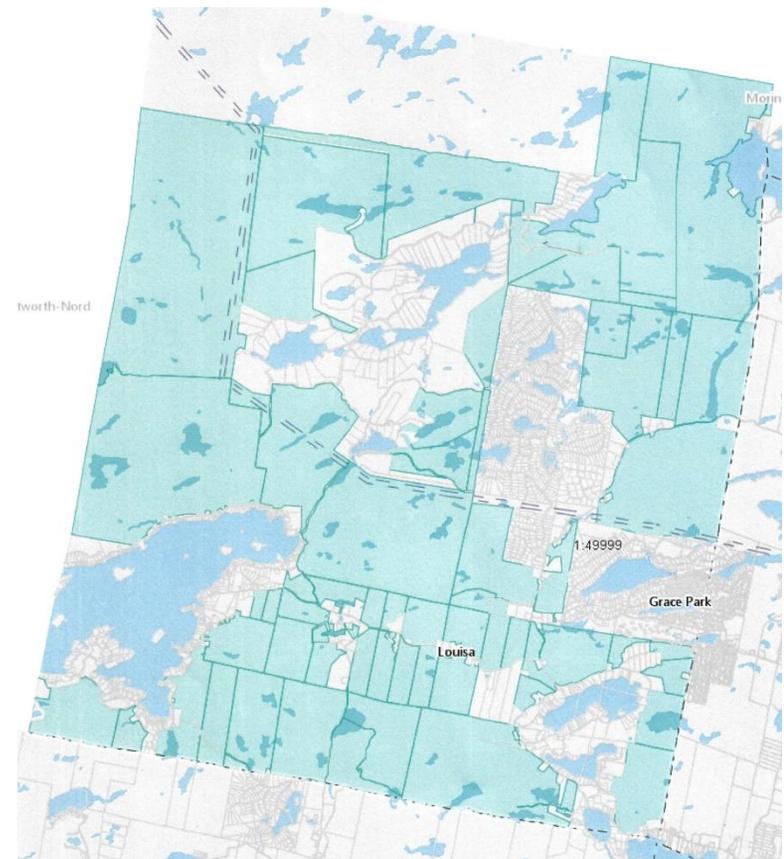


Fig. 3: Grands lots de plus de 50 acres

PRIORITÉS

De nombreux facteurs entreront en ligne de compte dans le choix des propriétés à acheter. Il ne sera pas financièrement possible de tout acheter, pas plus que cela n'aurait de sens puisque la municipalité doit continuer à croître lentement au fil du temps. Par conséquent, il faudra établir des priorités et fixer une vision à long terme.

Wentworth et la MRC d'Argenteuil font un excellent travail de protection réglementaire de nos milieux humides mais très peu est fait pour assurer la préservation des forêts qui les entourent et les interconnectent. Des études ont été réalisées pour déterminer l'emplacement des éco-corridors que les animaux utilisent pour se déplacer dans notre municipalité et dans les Laurentides (figure 4). Une priorité sera accordée à la conservation de ces corridors et à assurer, dans la mesure du possible, une interconnectivité entre les terrains que nous acquérons. Alors que la forêt vierge profonde soit en tête de liste pour la conservation, cela ne signifie pas que les zones humides importantes ne seront pas également une cible. Celles qui sont reliées à nos lacs constituent un système de filtrage essentiel qui doit également être protégé (Figure 5).

Les études biologiques financées par le fonds WILD peuvent également nous fournir des indications sur les habitats fauniques et les zones d'espèces menacées qui doivent être protégées.

Enfin, les paysages d'intérêt, même s'ils ne sont pas toujours importants sur le plan écologique, jouent un rôle dans la valeur de notre communauté.



Fig. 4: Eco-corridders et habitats

ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Une fois qu'une parcelle de terrain est acceptée par le comité et le conseil pour l'achat, elle sera ajoutée à la réserve foncière. Ces propriétés seront distinctes des parcelles typiques de terrains municipaux (c.-à-d. routes, hôtel de ville, etc.).

Lors de l'acquisition d'un terrain pour le programme WILD, le conseil municipal adoptera une résolution plaçant le terrain dans le patrimoine du programme. La mise en place initiale du programme fera l'objet de l'adoption d'un règlement municipal comprenant les critères suivants :

- aucun bâtiment ne peut être érigé sur le terrain, à l'exception de ceux destinés à une fonction récréative ou éducative
- aucun véhicule motorisé n'est autorisé sur le terrain, sauf à des fins d'entretien et sur les sentiers établis
- tous les terrains du fonds sont à perpétuité
- en aucun cas, la propriété ne peut être vendue, en partie ou en totalité, sans être retirée du fonds
- plus important encore, aucune parcelle de terrain ne peut être retirée du programme WILD



Fig. 5: Carte des zones humides, importance du vert (faible) au rouge (élevé)

PROJETS DE CONSERVATION

L'investissement dans les projets de conservation prendra de nombreuses formes et ne se limitera pas aux terrains détenus par le fonds WILD. Une amélioration de n'importe quel secteur de la municipalité aide l'ensemble de notre écosystème. Alors que les études nous aideront à déterminer les zones prioritaires dans lesquelles investir au début du programme, un investissement dans des projets ayant un impact environnemental direct sera la priorité. Les résidents de Wentworth seront encouragés à proposer des projets qui peuvent affecter directement leur propriété mais qui profiteront à tous.

Certains projets typiques qui pourraient être envisagés sont:

- installation de nichoirs à oiseaux pour favoriser la création de nouveaux sites de nidification
- installation de perchoirs de nidification pour les hérons ou de nids flottants pour les huards
- replantation de forêt précédemment défrichée ou coupée sélectivement
- construction de barrages pour solidifier les habitats des zones humides
- plantation de conifères pour créer une aire d'alimentation hivernale pour le cerf et l'original

- réalisation d'un inventaire environnemental d'une propriété pour déterminer l'existence d'espèces menacées
- réapprovisionnement des lacs et des rivières en poissons

Bon nombre de ces projets se qualifieront assez facilement pour un financement supplémentaire de la part d'autres niveaux de gouvernement et d'organisations dédiées à la conservation. Cela ne fera qu'augmenter la quantité déboursé et à avoir un impact encore plus grand.



RÉSEAU DE SENTIERS ET PARTENARIAT

Le programme WILD n'aura de succès que grâce à l'implication de nos citoyens. La création de notre réseau de sentiers sera essentielle pour établir un lien entre nos résidents et la nature qui les entoure. Ce système de sentiers en boucle permettra de pratiquer la randonnée et le vélo de montagne pendant les mois d'été et le ski et la raquette en hiver. De plus, des points d'intérêt seront également établis le long des sentiers pour mettre en évidence des zones importantes. Il pourra s'agir d'une tour d'observation d'un marais ou d'un point élevé ou encore d'une aire d'alimentation pour les animaux, pour ne nommer que ceux-ci.

La clé d'un long réseau interconnecté se concrétisera aussi par la signature de servitudes à long terme avec les propriétaires fonciers. La compensation financière de ces contrats aura pour double objectif d'alléger le fardeau financier auquel les propriétaires doivent s'acquitter des importantes taxes sur leurs terrains. Tout propriétaire foncier prêt à signer une entente minimale de 5 ans avec la municipalité recevra une compensation annuelle pour chaque kilomètre de sentier qui traverse son terrain. La municipalité investira dans le réseau de sentiers et les propriétaires ne seront tenus responsables de rembourser une partie de l'investissement que s'ils décident de résilier le contrat avant terme. Bien entendu, des investissements plus importants seront réalisés dans le cadre de contrats à plus long terme.

Les citoyens qui soutiennent les objectifs du programme WILD peuvent être disposés à contribuer par des dons financiers ou des terrains. La municipalité aura la capacité d'émettre des reçus fiscaux pour tous les dons afin d'aider à compenser les gens pour leur générosité. De plus, certains propriétaires, tout en soutenant nos

objectifs mais n'ayant aucun intérêt à se séparer de leurs terres, envisageront des mesures de protection et de conservation volontaires de leurs terres. En tant que communauté, la municipalité estime qu'il y a un avantage essentiel à cela et trouvera des moyens pour compenser ces propriétaires pour leur partenariat dans notre cause.

Nous considérons que tous ces partenariats avec les propriétaires sont mutuellement bénéfiques et qu'ils contribueront à créer une communauté plus unie et plus solidaire, avec un faible impact financier sur la communauté mais des gains majeurs dans notre qualité de vie collective.

